

## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et du Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize ;
- VU la nécessité de pourvoir à la continuité d'organisation et de fonctionnement du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail.

### Décide :

**Article 1 :** Madame Céline NICLET, Adjoint des Cadres Hospitaliers, est affectée au Service Economat-Finances du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail.

À ce titre, elle a délégation pour signer, en l'absence de Monsieur DELOCHE, les actes et documents administratifs liés à la gestion du service Economat-Finances et notamment :

- les bons de commande inférieurs à 1 000 € hors taxes ;
- les courriers/télocopies adressés aux fournisseurs (demandes d'informations administratives, suspension du délai de paiement) ;
- les bordereaux d'envois divers ;
- les déclarations de sinistres aux assureurs (constats...) ;
- les correspondances adressées aux organismes et établissements extérieurs.

La signature des documents ci-après n'est pas déléguée :

- les bons de commande supérieurs à 1 000 € hors taxes ;
- les contrats et marchés publics divers (maintenance, entretien...) ;
- les bordereaux de recettes et de dépenses, les titres de recettes et les mandats.

**Article 2 :** Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés.

**Article 3** : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil d'Administration ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

  
Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/EC/2021-208 le 15/05/2021 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Céline NICLET	ACH	CN	